

Déclaration

Déclaration des organisateurs à l'issue du Séminaire sur la réforme du pouvoir judiciaire au Maroc

Rabat, 22 - 23 janvier 2010

Rabat, le 24- 01- 2010 - A l'initiative de la Commission Internationale des Juristes – CIJ (Genève), de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme – FIDH (Paris), et du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme – REMDH (Copenhague) ; un séminaire a été organisé à Rabat à l'hôtel Golden Tulip Farah, les 22 et 23 janvier 2010 pour débattre de « **La Réforme du pouvoir judiciaire au Maroc** »¹.

La nécessité de réformer la justice au Maroc fait, en effet, l'objet d'un large consensus des composantes associatives au sein de la société civile marocaine, illustré notamment par les différentes prises de positions et propositions de l'association des Barreaux du Maroc depuis trois décennies et par le « mémorandum des dix ONGs » (dont quatre associations membres de la FIDH, et / ou du REMDH) relatif à la réforme de la justice (avril 2009). Cette nécessité a été rappelée avec insistance à l'occasion de plusieurs interventions royales et, récemment, le lors du discours du 20 août 2009. Le ministère de la justice a organisé, de son côté et à cette fin, des concertations élargies et de nombreuses auditions.

La réforme du pouvoir judiciaire, qui constitue **une recommandation centrale de l'Instance Equité et Réconciliation - IER**, est plus que jamais un enjeu essentiel pour le Royaume du Maroc, et pour les marocains. Elle est un axe important du Plan d'Action National de la coopération Maroc - Union Européenne dans la perspective du renforcement de la Politique Européenne de Voisinage – PEV et de l'accès du Maroc, depuis octobre 2008, à un « **statut avancé** » dans ses relations avec l'Union Européenne.

L'objectif de ces deux journées de travail a donc été d'aborder les principales questions liées à la réforme du pouvoir judiciaire au Maroc et à leur portée, afin **d'identifier - de façon concrète et rigoureuse - les mesures et les réformes indispensables à mettre en œuvre ainsi que les priorités qu'il convient de prévoir, mais aussi les difficultés qui en entravent la réalisation.**

Répondant à l'ambition de contribuer au renforcement d'une **démarche consultative et participative de l'élaboration et à la mise en œuvre de cette indispensable réforme du pouvoir judiciaire au Maroc**, cette rencontre a associé des participants européens et arabes et des représentants des institutions gouvernementales marocaines (pouvoirs exécutif et judiciaire), des juristes, des avocats, des magistrats, des parlementaires, des experts nationaux, des figures du secteur des médias – notamment de la presse et de la fédération marocaine des éditeurs de journaux -², des associations professionnelles et des représentants d'une dizaine de composantes

¹ Ce séminaire a bénéficié des appuis, notamment, de l'Agence Suédoise de Coordination Internationale de Développement (ASDI), de l'Aide Danoise au Développement International (DANIDA), et de l'Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement.

² La présence à ce séminaire de M. **Saïd Essoulami**, président du « CMFMENA », l'Observatoire des médias arabes (Casablanca) a permis de mettre l'accent sur le rôle essentiel des médias dans la mise en œuvre des réformes politiques

de la société civile marocaine actives dans le domaine de la justice, de la consolidation de l'Etat de Droit, et de la protection des droits humains.

La séance d'ouverture du séminaire, le vendredi 22 janvier 2010, a permis à Monsieur **Mohamed Naciri**, Ministre de la justice, de faire le point sur les objectifs de la réforme du pouvoir judiciaire au Maroc, et sur les mesures et les programmes envisagés à ce jour.

Monsieur **Ahmed Herzinni**, président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme – CCDH, a rappelé le contenu et la portée des recommandations, en ce domaine, de l'IER dont le CCDH a la charge d'assurer le suivi de la mise en œuvre.

Maître **Michel Tubiana**, président d'honneur de la Ligue Française des Droits de l'Homme – LDH³, a insisté sur l'intérêt porté par les ONGs organisatrices aux conditions de mise en œuvre effectives et urgentes de cette ambitieuse, mais nécessaire, réforme du pouvoir judiciaire.

Dès la première intervention sur le fond, lors de la séance d'ouverture, M. **Mohamed Machichi Alami**, ancien ministre de la justice et expert international, a donné le ton et l'on retrouvera, tout au long de la majorité des interventions et des discussions du séminaire, à la fois l'indispensable rigueur juridique requise et une liberté de propos qui ont tranché sur avec « la langue de bois » en usage, jusqu'ici, dans ce type de rencontres.

Ont ainsi successivement pris la parole **Mrs Khalid Barjaoui, Mahjoub El Haïba, Rachid Filali, Mustapha Fares, Abderahim Benbarka, Abdeltif Hatimy, Abdeslam Bakioui, Mohammed Lididi, Mohamed Meliani, Mme Essaadia Belir et Mrs Abdeslam Imani, Khalil Hachimi Idrissi, Idriss Sentissi et Omar Dkhil.**

Qu'il s'agisse du **Conseil Supérieur de la Magistrature** – dont la composition et la vice-présidence assumée par le ministre de la justice ont fait l'objet de vifs débats –, de la **consolidation des garanties de l'indépendance du pouvoir judiciaire**, de la **réforme du cadre normatif**, des **tribunaux militaires**, de la **moralisation du pouvoir judiciaire** (replacée dans le contexte global d'une « justice qui ne se vit pas uniquement dans les tribunaux et d'une injustice qui ne sévit pas uniquement dans les prétoires ») ou qu'il s'agisse de la question récurrente de la réforme **constitutionnelle** et celle de la **réforme du Ministère public** ; c'est un débat franc et sans tabous qui a marqué ce séminaire jalonné par des débats positifs et fermes mais courtois. **Ces débats ont ainsi porté sur des questions structurelles, techniques et politiques**, mais aussi sur le renforcement des prérogatives du Ministère public et des services de police au détriment des magistrats instructeurs, des juges du Siège, et de la défense ; sur l'impératif de la transparence dans tout le processus de la réforme et plus particulièrement dans les conditions d'affectation et de promotion des magistrats ; ainsi que sur la situation légale et matérielle des lieux d'interpellation et de détention, en passant par la lancinante question du recours aux sévices corporels, les verdicts prononcés à l'encontre de « médias » ayant abordé certains faits présumés de corruption. La question incontournable de la corruption qui métastase le corps judiciaire a d'ailleurs été largement évoquée.

Après la séance consacrée à la « consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire » (présidée par Mme **Amina Bouayach**, présidente de l'OMDH) ; celle portant sur le « **pouvoir**

en général, et de la réforme du pouvoir judiciaire en particulier.

³ Maître **Tubiana** est, par ailleurs, membre du CE du REMDH et du CA de la Plateforme Euro-med des ONGs (présidée par Monsieur **Abdelmaksoud Errachidi** – Maroc). Il est intervenu au nom des organisateurs (REMDH, présidé par M. **Kamel Jendoubi** ; FIDH, présidée par Mme. **Souhayr Belhassen** et CIJ, représentée par M. **Saïd Benarbia**)

La FIDH est une organisation non gouvernementale de défense des droits humains, qui fédère 155 organisations dans plus de 100 pays. La FIDH a un statut consultatif auprès des Nations unies, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

<http://www.fidh.org> – <http://www.blogfidh.org>

+33-1 43 55 90 19 - +33-1 43 55 14 12

presse@fidh.org

judiciaire et la protection des droits de l'homme » (présidée par M. **Driss El Yazami**, en ses qualités de secrétaire général de la FIDH, et de membre de l'ex-IER) a permis de mettre en relief à la fois l'importance des acquis (en termes notamment d'engagements au niveau des pactes, des traités et des mécanismes du Droit international des droits de l'homme présentés par Madame la magistrate, et experte internationale, **Essaadia Belmir**) ; mais aussi de l'ampleur des défis auxquels la Réforme est confrontée. Ceux-ci ont trait aux difficultés et à la « sensibilité » d'une réforme globale et effective de l'ensemble du processus et de l'ordre judiciaires, s'appuyant, au-delà des discours de circonstances récurrents, sur des dispositions et des mesures concrètes en matière de protection des droits humains et des justiciables. Cela concerne aussi bien l'indépendance des magistrats, les garanties institutionnelles véritables, le droit à un procès équitable dans sa conception globale (de l'interpellation à la fin de la mise en œuvre des sanctions), que le respect des droits humains et de l'intégrité physique des présumés suspects et/ou inculpés, de l'égalité des chances devant la loi et de la lutte au quotidien contre toutes les formes de discriminations (notamment au niveau régional ainsi qu'à l'égard des femmes), les réformes de structures, enfin, doublées d'une indispensable évolution des mentalités. Cette évolution des mentalités suppose un effort vigoureux de formation professionnelle continue de tous les acteurs de l'ordre judiciaire et leur imprégnation effective des exigences d'une culture des droits humains fondée sur les principes universels de dignité, d'égalité et d'équité.

Enfin, la question de l'assistance pour un meilleur accès à la justice et l'usage de la « darija » et de l'amazigh ont été évoqués par les participants.

Sur ces bases, M. **Mohamed Laamarti**, universitaire marocain et membre du groupe de travail du REMDH sur la justice, a présenté, en sa qualité de rapporteur général, en fin de séminaire – en dépit des délais contraignants impartis -- un substantiel « **relevé des recommandations** » que les organisateurs soumettront après un examen attentif afin d'en préciser éventuellement la formulation, dans un **mémoire à l'adresse du gouvernement marocain**.

Une vingtaine de juristes et de figures connues du mouvement international et arabe des droits de l'homme (Algérie, Tunisie, Egypte, Liban, Palestine, Royaume Uni, Espagne, Italie, France, Danemark et Suède) ont participé à ce séminaire auquel soixante dix praticiens du droit, juristes, universitaires et animateurs- trices, associatifs marocains ont apporté leurs contributions.

Rabat, le 24- 01- 2010